

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SÉANCE DU 14 MARS 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

05 mars 2024

Date d'affichage :

06 mars 2024

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTDU, Emmanuelle RUFF 20h40,
Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucile ZUSSY, Anatole
FUCHS, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion
FUCHS, Jean-Sébastien INEICH, Stéphanie HALLER 20h30.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Suffrages exprimés : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Excusé(s) :

Éric HUMBERT

Emmanuelle RUFF 20h40

Stéphanie HALLER 20h30

Régis MAÎTRE

Procurat ion(s) :

Fanny WEIGEL

Béatrice TESTUD

Marion FUCHS

Marc WILLEMANN

DEL20240314_006

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre du Programme National Ponts

Marc WILLEMANN informe que la commune a bénéficié d'une expertise gratuite sur l'état des ponts. Un carnet de santé des ouvrages a été établi. Le pont à l'entrée de la rue de la Chapelle nécessite des travaux. Les différentes études pour évaluer le montant des travaux sont en cours. La mission a été confiée à la société TEKTO Ingénierie de Wettolsheim.

Dans le cadre du Programme National Ponts, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art à hauteur de 35 M€ dont le pilotage est confié au Cerema.

Le Programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

Le taux de subvention peut être porté jusqu'à 60 % de la dépense subventionnable HT dans les limites suivantes :

- Le montant minimum de l'aide est de 5 000 € HT
- Le montant maximum de l'aide est de 500 000 € HT.

La commune peut disposer d'une subvention auprès du Cerema.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dès que le montant prévisionnel des travaux est fixé et de rechercher d'autres financements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve la réalisation des travaux de sécurisation du pont rue de la Chapelle ;**
- **sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Programme National Ponts à hauteur de 60% du montant HT des travaux, comprenant les études techniques et les travaux ;**

- **confie au Maire la recherche d'autres financements possibles ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.**

Roderen, le 15/03/2024

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Jocelyne SOURD, Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/03/2024
et publication ou notification du 19/03/2024